

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 13 SEPTEMBRE 2018 À 0h01

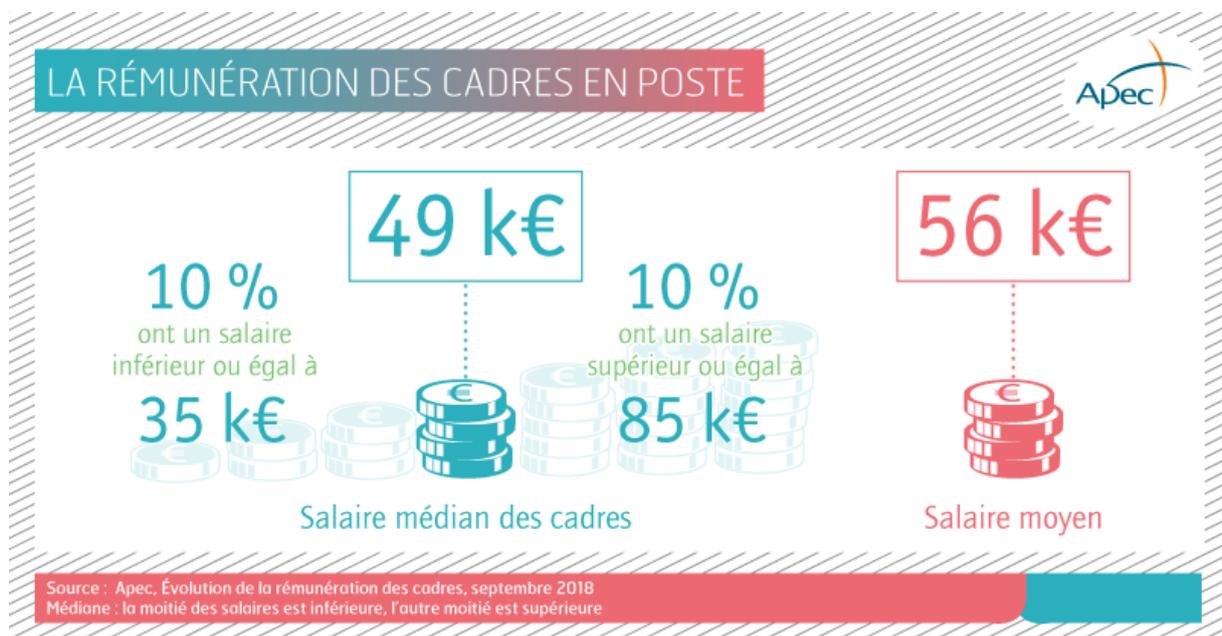
Le 12 septembre 2018,

Salaires des cadres : une légère augmentation qui devrait se poursuivre

La dernière enquête de l'Apec sur l'évolution de la rémunération révèle que les salaires des cadres en poste ont légèrement progressé en 2017, en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique et le dynamisme du marché de l'emploi cadre. Cette progression devrait se poursuivre en 2018 comme peut notamment en témoigner l'optimisme croissant des cadres quant à leurs perspectives salariales. En effet, près de la moitié des cadres interrogés a l'intention de demander une augmentation et 38 % pensent pouvoir l'obtenir, soit trois points de plus qu'en 2017. En outre, l'an passé, les cadres ont été plus nombreux à bénéficier d'une augmentation, et ce quelle que soit leur situation professionnelle. À noter que les salaires des cadres qui ont intégré une nouvelle entreprise en 2017, sont eux aussi légèrement plus élevés que ceux enregistrés en 2014, date de la dernière mesure.

Légère augmentation du niveau de rémunération des cadres en 2017

La rémunération annuelle brute médiane des cadres (salaire fixe + part variable) s'établissait à **49 k€** en 2017, en hausse de 2% sur un an. Le salaire moyen s'élevait quant à lui à **56 k€** ; 80 % des rémunérations étaient comprises entre 35k€ à 85k€. Cette forte diversité illustre la grande hétérogénéité des situations professionnelles des cadres relative à leurs caractéristiques individuelles, à leur formation initiale, à leur parcours professionnel, au poste occupé, et aux caractéristiques de leur entreprise. Par ailleurs, leur âge et la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, restent deux facteurs clés de la rémunération des cadres.



Les cadres ayant intégré une nouvelle entreprise, sans période de chômage, ont été les mieux lotis
L'évolution de la rémunération des cadres varie selon leur situation professionnelle. Ainsi, **66 %** d'entre eux ont bénéficié d'une augmentation en 2017, contre **40 %** pour ceux qui ont connu une période de chômage. Quant aux cadres ayant changé de poste en interne, 65 % d'entre eux ont connu une progression de leur rémunération, soit 3 points de plus que l'an passé. Parmi ceux qui n'ont connu aucun changement professionnel en 2017, 46 % ont bénéficié d'une augmentation, contre 43 % en 2016. Ce taux est le plus élevé depuis 2011.

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES AYANT CHANGÉ D'ENTREPRISE (en %)



Directement, sans une période de chômage

Suite à une période de chômage



Source : Apec, Évolution de la rémunération des cadres, septembre 2018

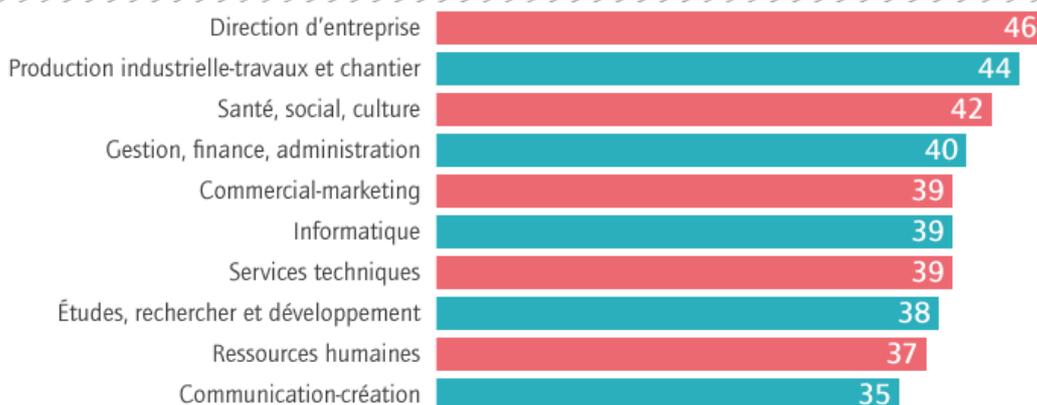
Les cadres plus optimistes quant à leurs perspectives d'évolution salariale en 2018

47 % des cadres interrogés au moment de l'enquête prévoient de demander une augmentation en 2018, soit 2 points de plus qu'en 2017. Parmi eux, **38 %** pensaient l'obtenir (qu'ils l'aient ou pas demandée), contre 33 % un an auparavant. En outre, les cadres masculins, notamment ceux en début de carrière, devraient se montrer plus volontaristes que leurs homologues féminines. Enfin, s'agissant de leurs perspectives salariales à horizon de 3 à 5 ans, **35 %** des cadres les ont jugées intéressantes, contre 29 % un an auparavant.

La rémunération à l'embauche des cadres en légère hausse en 2017

En complément, l'Apec publie une analyse comparée des salaires publiés dans les offres d'emploi diffusées en 2017 sur apec.fr et ceux obtenus par les candidats recrutés sur ces postes. La rémunération brute annuelle fixe moyenne à l'embauche s'élevait à 39 k€, en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 1 000 euros). La médiane, quant à elle, a progressé de façon plus significative : **38 k€** contre 36 k€ en 2014. Les cadres qui étaient en poste avant de prendre leur nouvelle fonction ont plus souvent vu leur salaire ajusté à la hausse : 27 % contre 23% pour ceux sans emploi. À noter que le salaire annuel brut moyen à l'embauche varie fortement selon les fonctions. En effet, il s'échelonne entre 35 k€ en communication-crédation à 46 k€ en direction d'entreprise.

RÉMUNÉRATION DES CADRES À L'EMBAUCHE PAR FONCTION (en k€)



Source : Apec, Évolution de la rémunération des cadres, septembre 2018

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 13 SEPTEMBRE 2018 À 0h01

CONTACT PRESSE : PAULINA CIUCKA 01 40 52 20 29

presse@apec.fr - [@Apecinfopresse](https://twitter.com/Apecinfopresse)

Dans un quart des cas, le salaire à l'embauche est supérieur à celui envisagé par le recruteur

Les recruteurs, qui ont publié leur offre d'emploi sur le site de l'Apec en 2017, prévoyaient des marges de négociation de 10 k€ en moyenne. Ainsi, 65 % des salaires à l'embauche ont été conformes à ce qui a été envisagé mais dans **24 %** des cas, le cadre recruté a obtenu un salaire supérieur, **en hausse de 3 points** par rapport à 2014. Les cadres expérimentés et ceux en activité au moment de leur embauche ont été en meilleure position pour négocier leur salaire à la hausse. Autre résultat marquant : les fonctions production industrielle-travaux et chantier, gestion-finance-administration et ressources humaines sont celles pour lesquelles les négociations se sont avérées les plus favorables.

L'expérience reste le principal facteur d'ajustement

Aussi bien pour les ajustements à la hausse que pour ceux à la baisse, l'expérience du candidat est décisive. Plus les cadres disposent d'une expérience professionnelle significative, plus ils bénéficient d'ajustements de salaire à la hausse. C'est aussi la principale raison citée par les recruteurs. Parmi les autres raisons invoquées par les recruteurs, on note les motifs liés aux tensions sur le marché de l'emploi ou encore à la capacité de négociation des candidats. Ces derniers ont fortement augmenté : +11 points par rapport à 2014.

CES 2 ÉTUDES SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE AU SERVICE DE PRESSE

☎ 01 40 52 20 29 ET À PARTIR DU 13 SEPTEMBRE SUR <http://presse.apec.fr/Presse>

À paraître : une photographie des salaires des cadres dans 43 grandes fonctions

L'Apec publiera le jeudi 27 septembre un document intitulé « Salaires dans les fonctions cadres, édition 2018 ». Il s'agit d'un recueil d'informations détaillées sur les salaires des cadres en poste et ceux proposés dans les offres d'emploi. Pour 39 fonctions, il a été réalisée une analyse comparative entre la fourchette de salaires envisagée par les recruteurs au moment de la publication de l'offre d'emploi et celle obtenue finalement par le candidat embauché.

Note méthodologique

- **Évolution de la rémunération des cadres - édition 2018**

Cette étude s'appuie sur les résultats de l'enquête **Situation professionnelle et rémunération des cadres 2017** réalisée auprès de cadres du secteur privé (enquête Internet par e-mailing). Le terrain de cette enquête a été réalisé en avril 2017 et l'enquête a permis d'obtenir près de 14 000 réponses exploitables. Les résultats ont été redressés selon la répartition des cotisants Agirc articles 4 et 4bis par âge et par sexe. Ils sont représentatifs des cadres en France.

- **Les salaires à l'embauche des cadres - édition 2018**

Cette étude est basée sur deux sources d'information :

- L'enquête salaires à l'embauche : 4 353 entreprises ayant confié au moins une offre d'emploi à l'Apec au cours de l'année 2017 ont été interrogées.
- Les salaires proposés dans les offres d'emploi, ils sont issus de la base de données des offres d'emploi Apec. Le salaire à l'embauche déclaré par le recruteur lors de l'interrogation est comparé automatiquement avec la fourchette de salaire envisagée.

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 13 SEPTEMBRE 2018 À 0h01

CONTACT PRESSE : PAULINA CIUCKA 01 40 52 20 29

presse@apec.fr - [@Apecinfopresse](https://twitter.com/Apecinfopresse)